

Rue de Dole - Acquisition de terrain à la Société CASINO

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Afin de réaliser les travaux d'aménagement de la rue de Dole, il est nécessaire d'acquérir diverses parcelles de terrain concernées par le projet.

La propriété des établissements CASINO située au n° 106 de cette voie est touchée pour une surface de 3 a 70.

Les établissements CASINO acceptent de céder gratuitement ce terrain à la Ville de Besançon, qui pendra à sa charge la réalisation d'un garde-corps au droit du parking du supermarché, ainsi que la signalisation du centre commercial.

Les frais d'acte seront imputés au chapitre 901.10.210.501.30100.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser cette acquisition dans les conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.